



---

## AVIS PUBLIC

---

Avis public est par la présente donnée, que le conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tiendra une séance extraordinaire le :

**mardi 25 janvier 2022 par visioconférence à 18h15.**

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront sur les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Règlement numéro 2022-001 relatif à la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des déchets domestiques, la protection incendie des campings privés et le taux d'intérêt des arriérés pour l'exercice financier 2022 - Adoption du règlement
4. Entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme - Fin de l'entente
5. Entente intermunicipale - Fourniture de services d'inspecteurs
6. Nomination inspecteurs municipaux et fonctionnaires désignés
7. Période de question
8. Levée de l'assemblée

En raison des règles de Santé publique s'appliquant actuellement et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal peuvent se tenir sans la présence du public, de ce fait, les citoyens peuvent faire parvenir leur question sur le présent avis par écrit, par courriel, à l'adresse : [dg@ristigouche.ca](mailto:dg@ristigouche.ca). Le conseil recevra et prendra en compte des commentaires jusqu'à l'ouverture de la séance.

La séance sera enregistrée et la vidéo mise en ligne sur le site web de la municipalité à l'adresse [www.ristigouche.ca](http://www.ristigouche.ca).

**Donné à Ristigouche-Sud-Est, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2022.**

---

**Hervé Esch**

Directeur général et greffier-trésorier